



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026
ID : 038-213804990-20260706-D_02_06072026-DE

L'an deux mil vingt – six, le 06 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Michèle ROJAS, Sandrine BOSCARO, Frédéric MAUGIRON.

Excusés : Cécile ARNAUD pouvoir à Géraldine GROSSELLI, Patrick GUIGNIER pourvoir à Frédéric MAUGIRON, Lucie BALMET pourvoir à Elodie JODAR, Bruno DE CRECY pourvoir à Michel MARTOIA, Stéphane TONIZZO

Nombre de suffrages exprimés : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Délibération n° D_02_06072026

Convention d'occupation du domaine public – Ancienne école de Nantizon – Association « Université Inter-Ages du Dauphiné » - Période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032.

Madame le Maire rappelle les conventions d'occupation du domaine public avec l'UIAD depuis 2020 visant l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon (2 salles de classes + sanitaires tous les jours de la semaine sur les périodes scolaires).

L'association sollicitant le renouvellement de cette convention, Madame le Maire propose au Conseil municipal de convenir d'une nouvelle convention d'occupation des locaux avec l'UIAD.

Toutefois, l'association souhaitant réaliser des travaux à ses frais dans les locaux et afin de pérenniser leur installation, Madame le Maire explique que l'association a demandé un engagement plus long sur la période de conventionnement.

Madame le Maire propose de fixer la durée de la convention du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032. Elle rappelle qu'en cas de modification à apporter à la convention, la passation d'avenant est prévue.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'UIAD pour l'occupation d'une partie des locaux de l'ancienne école de Nantizon, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2032.

Maintient le montant de **la redevance annuelle à 3 100 €**,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026

Reçu en préfecture le 09/07/2026

Publié le 09/07/2026

ID : 038-213804990-20260706-D_02_06072026-DE



Dit que le planning annuel qui définit les plages d'utilisation sera fourni à la commune au 1er septembre 2026 ainsi qu'à chaque mois de septembre pour l'année scolaire suivante.

La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Elodie JODAR

*Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 03 juillet 2026.
Le Maire, Valérie CHALLON.*

Le Maire
Valérie CHALLON

